

La DDHC de 1789 (commentaire)

Par **Blinkie**, le **05/03/2009** à **20:11**

Bonsoir ! Image not found or type unknown

J'ai un commentaire sur la DDHC à faire, et j'ai déjà pas mal chercher.
Voilà ce que j'ai fait:

Intro: présentation de la DDHC, composition...

Problématique: En quoi la DDHC de 1789 constitue t-elle le fondement d'une nouvelle société?

I] La rupture avec la société d'AR

A) Une nouvelle approche de l'individu

- But de la vie = bonheur de tous (préambule)
- universalisme
- L'homme est doté de droit naturel

B) Une nouvelle approche du pouvoir

- Souveraineté nationale
- Séparation des pouvoirs
- Place de la loi
- Constitution

II] Les principes de la DDHC: fondement de la nouvelle société

A) La liberté

B) L'égalité

1) Une égalité avant tout civique

2) Les autres droits: propriété, la sureté, la resistance à l'oppression

Merci d'avance aux éventuelles aides/conseils/avis ! Image not found or type unknown

Par **Lollychou**, le **07/11/2011 à 18:46**

Merci bcp j'ai un plan détaillé sur la DDHC à faire pour demain et ton travail m'aide bcp :) Il me semble très bien construit!

Par **youyou**, le **10/01/2012 à 19:04**

coucou excusez moi de vous deranger mais je suis en classe de 3eme a Drancy dans le 93 et dans quelques jours j'ai un DST d'histoire et j'ai un doute sur la DDHC car le probleme c'est que sais que c'est en 1789 que la DDHC est parrue pour la premiere fois mais j'ai besoin d'une date presice alors si vous pouvez m'aider sa serait genial merci (L)

Par **Camille**, le **11/01/2012 à 10:52**

Bonjour,

En 3e ? C'est le bon moment pour apprendre à vous servir d'Internet pour chercher des infos utiles à partir de votre Gougueule préféré.

Entre autres, Wikipedia qui, pour ce genre de question, est une bonne source :

http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_l'homme_et_du_citoyen_de_1789

Ou le site du Conseil constitutionnel :

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/la-constitution-du-4-octobre-1958.5071.html>

Ce qui donne votre réponse : 26 août 1789.

La **DDHC** est purement franco-française.

A ne pas confondre avec d'autres ultérieures (1793 et 1795, plus ou moins anecdotiques aujourd'hui).

A ne pas confondre non plus avec

- la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, appelée couramment Convention européenne des droits de l'homme, donc **CEDH** (à ne pas confondre avec une autre CEDH : la Cour européenne des droits de l'homme), à l'échelon européen, traité signé le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953 ;

- la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des nations unies (ONU), donc **DUDH**, adoptée le 10 décembre 1948.

Par **Camille**, le **11/01/2012 à 16:24**

Bonjour,
Euh... la demande de Blinkie date de... du 220e anniversaire de la DDHC...
Moi, je répondais à la demande de youyou, un peu plus récente.
[smile25]

Par **mamarigauxna**, le **06/03/2012** à **13:38**

Mon cher Blinkie [smile25],

Je voudrais commencer par te remercier. En effet, nous sommes en première année de droit et nous avons à rédiger ce... Comment dire ? MAGNIFIQUE BIJOU de la littérature juridique française.[smile36] Au nom de la République et de notre cher petit président nous vous rendons grâce de ce plan toutefois un peu absCON.[smile31]

Sincères salutations Cowboy de la Sorbonne. Je vous kiffe.

Bisous, bisous Blinkou.

Par **gregor2**, le **06/03/2012** à **15:53**

Et oui ... un bijou de la famille des grandes déclarations, qui a ensemencé les libertés individuelles partout dans le monde européen et instigué la révolution dans ce qui sera un nouveau vieux continent, après ça quoi ? Serment du jeu de paume, puis se serrèrent la main ...

un plan absconsternant oui ...[smile4]

Certes mais euh ... Bienvenue sur le forum sinon [smile3]

Par **jeanXmichel9**, le **08/02/2013** à **12:49**

jaenmimi aime ton truc

Par **atila**, le **28/10/2013** à **00:02**

BONJOUR j'ai l'article 16 a commenter. problème mon plan est trop scolaire ^^'.help me please

Par **bulle**, le **28/10/2013** à **08:05**

Bonjour,

Merci de poster votre plan conformément à la charte du forum si vous souhaitez de l'aide.